

## DÉPARTEMENT DE L'YONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	9	11

Séance du 10 novembre

Convocation 4/11/2022  
Date d'affichage 4/11/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 10 novembre

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. DECUYPER – E. TRECARTES F. EUSTACHE– P. LAMY-BOYET – S. CIOLEK épouse GREMY– C. GREGOIRE – H. CAPPELLAZZI- C BLARDAT- KATOUI- B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICIAO - -

Absents ayant donné pouvoir : P. BARDEL a donné pouvoir à C. DECUYPER – W. COLAS a donné pouvoir à P. LAMY-BOYET -- -

Absent excusé : C. GUILLAUME

Absent : A. DEGUY

Secrétaire : P. LAMY-BOYET

## NOMINATION D'UNE RUE

Mme le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.  
La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.  
Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.  
Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,  
Considérant que des nouvelles constructions de maisons ont été réalisées à la « Croix de l'Orme », il est nécessaire d'attribuer un nom à cette rue,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE le nom de « rue de la Croix de l'Orme »

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

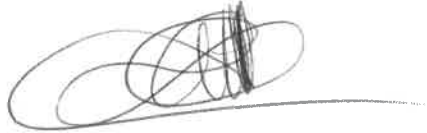
Publié le 17/11/2022

ID : 089-218900595-20221110-2022\_68-DE

AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

le secrétaire de séance  
Pascale LAMY-BOYET



Le Maire  
Catherine DECUYPER

